

Collège Montesquieu
14 avenue Capdeville
33652 LA BREDE Cedex
T : 05 56 20 21 14
Mail : gest.0332343t@ac-bordeaux.fr

MARCHE A PROCEDURE ADAPTE

Prestation d'organisation de voyage scolaire Italie (Vénétie) – mai 2025

REGLEMENT DE CONSULTATION

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

Procédure adaptée passée en application de l'article L-2123-1, R-2123-4, R2123-5 et R2123-6 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019

Date et heure limite de réception des offres : mercredi 16 octobre 2024 à 12h

ARTICLE 1 – OBJET ET FORME DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage scolaire en Italie (Vénétie) pour 48 à 52 élèves italianistes de niveau 4^{ème}, et 4 accompagnateurs.

2 options possibles pour les dates (le candidat devra déposer les 2 propositions distinctes) :

- soit du samedi 17 au vendredi 23 mai 2025 (7 jours)
- soit du dimanche 18 au vendredi 23 mai 2025 (6 jours)

Les prestations font l'objet d'un marché à procédure adaptée passé en application de l'article L-2123-1, R-2123-4, R2123-5 et R2123-6 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019.

ARTICLE 2 - DUREE DU MARCHE / PERIODE D'EXECUTION

Les dates de ce voyage n'étant pas modifiables, les candidats doivent s'engager dans leur offre à organiser ce voyage aux dates indiquées à l'article 1 de ce règlement, soit du 17 au 23 mai 2025 (Option 1 sur 7 jours) ou du 18 au 23 mai 2025 (Option 2 sur 6 jours).

Le marché est conclu à compter de sa notification. La date prévisionnelle de notification est fixée au 22 octobre 2024.

ARTICLE 3 – ALLOTISSEMENT

Ce marché n'est pas alloti. Les prestations sont regroupées en un lot unique désigné ci-dessous :

Prestations de transport, d'hébergement en familles d'accueil et de services culturels pour un voyage en Italie (Vénétie) pour 48 à 52 élèves et 4 accompagnateurs.

Ce lot unique est justifié par l'état du marché des prestations de voyages. Les prestataires présentent dans la majorité des cas des offres complètes (hébergement, transports, services culturels), ce qui est plus avantageux économiquement.

La candidature doit concerner l'ensemble du lot. A défaut, elle sera automatiquement rejetée.

ARTICLE 4 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 5 – CONTENU ET MODALITES DE RETRAIT DU DCE

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- 1 – le règlement de consultation (RC)
- 2 – l'acte d'engagement (ATTRI1) et la décomposition du prix global et forfaitaire
- 3 – le cahier des clauses particulières (CCP)
- la déclaration DC2 et la lettre de candidature DC1 sont accessibles et peuvent être téléchargés sur le site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances - <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement par voie électronique sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante : <https://mapa.aji-france.com/>

ARTICLE 6 – MODALITES D'ECHANGES EN COURS DE PROCEDURE

Tous les courriers émanant du pouvoir adjudicateur, tels les éventuelles modifications ou informations complémentaires relatives au DCE, les demandes de précision ou compléments sur la candidature ou l'offre, la notification du rejet ou l'admission au présent marché seront transmis aux candidats uniquement par voie électronique.

Chaque candidat veillera donc à mentionner à l'acte d'engagement une adresse électronique valide correspondant à celle du responsable de sa société en charge du suivi de ce marché.

Si la plate forme de dématérialisation permet de retirer le DCE en mode anonyme, il est fortement recommandé au candidat de s'identifier initialement dès le retrait du DCE s'il souhaite être tenu informé des modifications et correspondances relatives à ce dossier, notamment aux questions posées ou erratum.

ARTICLE 7 – PRESENTATION DES OFFRES

Les offres sont entièrement rédigées ou traduites en langue française et exprimées en EURO. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 et DC2, soit le DUME.

Les imprimés DC sont accessibles et peuvent être téléchargés sur le site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances - <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Pièces de l'offre

- L'acte d'engagement (ATTRI1) complété et signé avec le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire annexé
- Le cahier des clauses particulières (CCP) signé
- Un mémoire technique comprenant les fiches techniques explicitant ou précisant l'offre, notamment le descriptif détaillé de l'organisation du séjour, les informations sur le transporteur, la description des lieux d'hébergement permettant d'en apprécier l'implantation géographique et la structure (nombre d'élèves par famille...)

ARTICLE 8 - MODALITES ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Les candidats doivent transmettre leur offre sous format électronique **avant le 16 octobre 2024 à 12h** à l'adresse suivante : <https://mapa.aji-france.com/>

ARTICLE 9 – CONDITIONS D’ATTRIBUTION DU MARCHE

Les critères relatifs à la candidature sont :

- Capacités professionnelles et techniques évaluées en fonction de la présentation d’une liste des principaux services réalisés au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Jugement des offres :

L’offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Allotissement	Qualité des prestations programme culturel	Qualité des prestations hébergement	Transport	Prix
Prestations de transport, d’hébergement en familles d’accueil et de services culturels pour un voyage en Vénétie (Italie) pour 48 à 52 élèves et 4 accompagnateurs.	5 (note maximum)	5 (note maximum)	2 (note maximum)	8 (note maximum)

Méthode de calcul appliquée à chaque critère :

- Coefficient de notation = note maximum / nombre de réponses
- La meilleure offre obtient la note maximum
- Les offres suivantes sont classées comme suit : note maximum – (rang de classement x coefficient de notation)

Les notes **qualité des prestations (programme culturel / hébergement)** seront basées sur l’étude d’un mémoire technique explicitant et/ou précisant l’offre, notamment le descriptif détaillé de l’organisation du séjour et les informations relatives à la description détaillée du (des) lieu(x) d’hébergement permettant d’en apprécier l’implantation géographique et la structure. Notamment, le mode de sélection des familles d’accueil fera l’objet d’une attention particulière. L’assistance d’un correspondant sur place sera également appréciée.

La note **prix** sera basée sur la somme du prix total du lot.

La note **transport** sera basée sur la fiabilité et les garanties de sécurité du transport. Le mémoire technique, ou un document annexe, devra préciser les éléments explicites permettant de juger ce critère.

L’offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise une attestation d’assurance de responsabilité civile en cours de validité et les justificatifs prévus aux articles R2143-06 à R2143-09 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019.

ARTICLE 10 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à l’adresse <http://www.aji-france.com>. Une réponse sera alors adressée, par voie électronique, à tous les opérateurs économiques destinataires des documents de la consultation 7 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.